

stratégie énergétique 2050**la Ville salue la proposition de la Confédération et rappelle le rôle central des villes et des agglomérations**

Initiée par la Confédération, la stratégie énergétique 2050 doit permettre une sortie du nucléaire, en augmentant la part des énergies renouvelables et en réduisant la consommation. Dans le cadre de la consultation sur cet objet et en tant que Cité de l'énergie, Lausanne soutient globalement cette stratégie.

Diminuer la consommation individuelle d'électricité, sans exclure les nouveaux usages de l'électricité (-35% par habitant d'ici 2035) et accroître massivement la part des énergies renouvelables ; tels sont les deux leviers du premier volet de la stratégie énergétique 2050 qui doit permettre à la Suisse de se passer progressivement du parc nucléaire de production d'électricité et qui nécessite une révision totale de la Loi sur l'énergie (LEne). Ce projet de loi est soumis à consultation publique jusqu'au 31 janvier 2013.

Dans sa prise de position, la Ville de Lausanne salue cette stratégie, en particulier le déplafonnement du système de rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté d'origine renouvelable (éolien, biomasse, petite hydraulique), regrettant toutefois que le solaire reste contingenté. Elle souligne également l'intérêt de deux mesures importantes : le système des certificats blancs, pour donner une impulsion aux économies d'énergie qui seraient désormais de la responsabilité des distributeurs et la mise en œuvre d'une RPC pour les installations de couplages chaleur-force à gaz. Ces installations domestiques permettent de produire de la chaleur et du courant en hiver, au moment où la Suisse manque le plus d'électricité. Le gaz est une énergie de transition qu'il s'agit d'utiliser aussi efficacement que possible.

La Municipalité relève la nécessité d'un engagement à tous les niveaux de l'Etat, afin de réussir ce tournant énergétique. A cet égard, elle demande à ce que l'importance des villes et des agglomérations – de par les problématiques énergétiques (logements, transports, réseaux) auxquelles elles sont confrontées en prise directe et du fait de leur rapport immédiat avec les citoyens et les entreprises – apparaissent dans le projet de révision de la LEne. De plus, les communes ne devraient pas se voir chargées de coûts administratifs supplémentaires, reportées en cascade par les collectivités publiques supérieures.

Elle relève également que les objectifs en matière de taux de rénovation des bâtiments sont à juste titre ambitieux, mais que les moyens mis à disposition en soutien paraissent faibles pour les atteindre. En outre, elle signale que l'effort demandé dans le secteur des carburants est peu important et appelle de ses vœux la réforme fiscale écologique globale promise, qu'elle regrette de voir repoussée pour l'après 2020. Globalement, à quelques ajustements près, la Municipalité estime que le projet volontariste du Conseil fédéral est réalisable et doit être fermement soutenu.

Les Services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, tél. 021 315 82 00

Document complet sur internet : www.lausanne.ch/actualites

Lausanne, le 28 janvier 2013

